24me Année N 5608 — BUREAUX : RUE NEUVE, 1 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX: RUE NEUVE, — Mercredi 26 Novembre 1879

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits-divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 31, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, 25 NOVEMBRE 1879

BOURSE DE PARIS DU 25 NOVEMBRE 1879

Cours à terme de 1 h. 10 m. suivant dépêche télégraphique de M. Nicolas Cordier, banquier, 6, rue Chauchat, Paris. Ces cours sont affichés chaque jour, vers 2 h. 1/2, à la Banque Nicolas Cordier, 1er, rue des Ursulines, Tourcoing.

VALEURS	COURS du jour	COURS précéd.
Rente 3 0/0.	81 75	81 70
Rente 5 0/0.	115 30	115 15
Banque de Paris . . .	850 00	847 50
Banque d'Escompte . .	785 00	780 00
Crédit Foncier de France	1022 50	1020 00
Mobilier Français . . .	567 50	579 00
Gz Parisienne du gaz . .	1295 00	1295 00
Act. Suez	716 25	715 00
Florin or Autriche . . .	69 3/8	69 60
Egypte uni.	245 00	245 00
Florin Hongrois . . .	83 3/4	83 85
Italien 5 0/0	80 10	80 10
Banque ottom. . . .	523 75	525 00
Mobilier Espagnol . . .	577 50	576 25
Act. Autrichiens . . .	595 00	585 00
Act. Lombards. . . .	185 00	182 50
Consolidés anglais . . .	00 00	99 3/8
Banque hypothécaire . .	000 00	000 00

Pour copie conforme : Jules FRÈRE,
Agent général de la banque Nicolas Cordier

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	25 NOV.	24 NOV.
3 0/0	81 55 ./.	81 60 ./.
3 0/0 amortissable. .	83 30 ./.	83 40 ./.
4 1/2 0/0.	112 25./.	112 00
Emprunts 5 0/0. . .	115 05./.	115 10 ./.

Service particulier	25 NOV.	24 NOV.
Act. Banque de France.	3375 00	3380 00
» Société générale. .	520 00	522 00
» Crédit f. de France.	1018 00	1020 00
» Chemin autrichien.	572 00	576 00
» Lyon ex-coupon. .	1130 00	1132 00
» Est ex-coupon . .	705 00	706 00
» Ouest	730 00	735 00
» Nord	1460 00	1462 00
» Midi	870 00	870 00
» Suez	715 00	715 00
5 % Péruvien . . .	00 0/0	00 0/0
Act. Banq. ottom. (anc.)	000 00	000 00
» Banq. ottom. (nouv.)	522 00	525 00
Londres court	25 24 50	25 26 00
Créd. Mob. (act. nouv.)	563 00	570 00
Turc	11 07	11 20

DÉPÊCHES COMMERCIALES

New-York, 25 novembre

Change sur Londres, 4,80 50, change sur Paris, 5,24 50; 100.
Café good fair, (la livre) 16 »/», 16 1/4.
Café good Cargoes, (la livre), 16 5/8, 16 7/8.
Ferme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Cie représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 25 novembre.

Ventes 300 balles. Marché calme.

Liverpool, 25 novembre.

Ventes 7,000 b. Marché calme.

New-York, 25 novembre.

oton, 12 1/8.
Recettes 88,000 b.
Rew-Orléans low-middling 85 »/»
N vannah » » » 82 »/»
Sa

BULLETIN DU JOUR

Un banquet a lieu, à Challans, pour fêter les maires, révoqués à la suite des manifestations du 29 septembre. Les journaux de Paris envoient leurs correspondants, et parmi eux le *National*, journal ministériel, et le *Gaulois*, journal conservateur. Tous deux publient le même jour le texte de l'adresse envoyée par les convives au comte de Chambord, et le lendemain cette même adresse est reproduite par tous les journaux de Paris, monarchistes et républicains.

Soudain, on apprend que le *Gaulois* a eu à répondre de cette publication devant le juge d'instruction, et qu'il est accusé d'exciter, de ce chef, à la haine et au mépris du gouvernement; en d'autres termes, d'avoir voulu renverser la république au bénéfice de Henri V! C'est le dernier mot de l'étonnement, ce que l'on appelle un « comble! » Mais le plus joli, c'est que, d'après les feuilles bien informées, l'on ne poursuit le *Gaulois* que pour donner aux légitimistes l'avis qu'on les surveille! N'est-ce pas une scène renouvelée des *Femmes savantes*, où le faible et tremblant Chrysale s'écrie :

... C'est à vous que je parle, ma sœur!

Quoi qu'il en soit, le reporter du *Gaulois*, M. de Wœstyne, a déjà comparu devant le juge d'instruction. Cette comparution a été signalée par un incident piquant, qui achève de donner à la poursuite intentée à notre confrère une tournure de vaudeville :

« Au cours de l'interrogatoire de M. de Wœstyne, raconte le *Gaulois*, et pour dicter au greffier la partie spécialement incriminée que nous avons reproduite plus haut, le juge d'instruction servait du numéro du *Gaulois* appartenant au dossier. Le scribe, qui entendait mal, demanda à suivre la dictée en ayant également un journal sous les yeux, et il sortit de sa poche une feuille qui l'aida à dresser le procès-verbal. Au moment de le signer, notre collaborateur jetant les yeux sur cette feuille reconnut le *National*. De sorte que, pour établir notre délit, à nous qui sommes poursuivis seuls — heureusement, — dans cette affaire, on s'est servi d'un journal qui est tout aussi coupable que nous et qui n'est pas mis en cause.

La conclusion de cet incident est bien nette, et c'est le *XIXe Siècle*, un journal officieux, le journal de M. Tirard, et même, dit-on, de M. Lepère, qui nous la fournit :

« Si l'adresse de M. Baudry d'Asson, aussi bien que dans le *Gaulois*. Et ici journalistes de toute couleur et de toute opinion, nous pouvons nous frapper la poitrine aussi bien les uns que les autres; car cette adresse, nous l'avons tous reproduite. Pourquoi ne sommes-nous pas tous poursuivis aussi bien que le *Gaulois*? Est-ce parce que le *Gaulois* a publié cette adresse à méchante intention, tandis que d'autres ne l'auraient reproduite que pour la critiquer? Mais je crois bien que la dernière intention que l'on puisse prêter au *Gaulois*, c'est l'envie de relever le trône de Henri V. »

Et le *XIXe Siecle* ajoute que ce ne peut être non plus pour avoir publié le premier « ce document criminel » que des poursuites ont été intentées au *Gaulois*, puisqu'au point de vue de la publicité, il est arrivé *ex æquo* avec un journal républicain! Ah! si sous un régime monarchique on s'était permis de telles distinctions, quelles exclamations indignées! Aurait-on assez crié à l'arbitraire, et le *Journal des Débats*, qui seul ose prendre la défense du cabinet, eût-il tardé de ses plus incisives épigrammes une mesure qu'il appelle cependant « un acte de *justice relative*, » comme si la justice pouvait être relative, sans manquer au premier de ses devoirs : l'impartialité absolue! Qu'une ordonnance de non-lieu soit oui ou non rendue, le ministère n'en aura pas moins commis, disons le mot, une « sottise. » Celle-là est moins grave, sans doute, que la nomination de M. Gent, mais elle continue une série de mesures toutes plus impolitiques les unes que les autres, qui accusent un désarroi profond dans les conseils du gouvernement, et justifient pleinement l'épithète que décernait avant-hier le *Mot d'Ordre* au cabinet, en l'appelant : le « *ministère Kaperdulaboula*! »

L'INSPECTION MÉDICALE DES ÉCOLES

M. le ministre de l'instruction publique pour satisfaire à un vœu souvent exprimé demandant l'organisation d'une inspection médicale des écoles publiques, vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

« Monsieur le préfet,

» Mon attention a été appelée à plusieurs reprises sur l'utilité qu'il y aurait, au point de vue de l'hygiène des écoles primaires, à organiser dans tous les départements un service de médecins inspecteurs de ces écoles.

» L'inspection primaire a, sans doute, le devoir de veiller à ce que les locaux scolaires soient établis dans des conditions satisfaisantes de salubrité et d'installation; mais les inspecteurs primaires, quels que soient d'ailleurs leur zèle et leur vigilance, ne possèdent en général que des connaissances médicales imparfaites, et certaines circonstances susceptibles d'influer sur la santé de la population enfantine peuvent leur échapper.

» Il m'a donc paru qu'il y a là une lacune à combler, et j'ai cherché les moyens de remédier à un état de choses qui ne peut se prolonger sans inconvénient.

» Le service d'inspection médicale des écoles primaires pourrait être organisé sur les bases suivantes :

» Il y aurait dans chaque canton un ou plusieurs médecins chargés de visiter, dans leurs tournées de clientèle, les écoles publiques, au double point de vue de la salubrité des bâtiments et de l'état sanitaire des élèves. Ils auraient pour mission de veiller à ce que les conditions hygiéniques soient exactement remplies, d'adresser aux maîtres et aux familles des conseils opportuns et de fournir à l'occasion des renseignements à l'administration.

» Ce service d'inspection médicale, que je désire voir organisé dans toute la France, fonctionne déjà dans quelques grandes villes et en particulier à Paris, où il donne d'excellents résultats, déjà, en ce qui concerne spécialement les salles d'asile, l'article 16 du decret du 21 mars 1855 a prescrit la visite hebdomadaire d'un ou de plusieurs médecins nommés par le maire.

» Je me plais à penser que ce projet ne rencontrera dans l'application aucune difficulté sérieuse. Les hommes de bonne volonté ne manqueront certainement pas pour remplir ces fonctions de haute confiance pour lesquelles une légère rétribution pourrait au besoin être votée par les communes intéressées. Je ne doute pas, monsieur le préfet, qu'en faisant appel au dévouement du corps médical, toujours prêt chez nous à servir la chose publique, vous ne trouviez dans votre département le nombre de médecins nécessaires à l'organisation d'un service qui est digne de toute votre sollicitude.

» Vous voudrez bien m'accuser réception de la présente circulaire et me faire connaître les mesures que vous aurez cru devoir prendre pour en assurer l'exécution.

» Recevez, monsieur le préfet, etc.

» *Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts*,

» Jules FERRY. »

On lit dans la *Vraie France* :

« Un rédacteur du *Petit Nord* assistait à la conférence donnée à l'Hippodrome par M. de Mun et, il en a fait le compte-rendu avec plus d'équité que nous n'avons l'habitude d'en rencontrer dans les feuilles républicaines; c'est ce qui nous engage à y relever quelques erreurs qui ne sont pas sans importance. Parlant des vivats enthousiastes qui ont salué l'illustre orateur, notre confrère raconte que l'on a poussé le cri de : vive le Roi! Cela n'est pas. Les auditeurs de M. de Mun s'étaient réunis pour protester contre les odieux projets de loi de M. Ferry et non pour faire une manifestation royaliste. Sans doute, pour la plupart, nous ne croyons pas nous aventurer beaucoup en l'affirmant, car les royalistes sont partout où il s'agit de revendiquer et de défendre les franchises publiques, sans ce, poussé avec joie le cri que le *Petit Nord* croit avoir entendu, mais ce n'était pas dimanche à l'Hippodrome, ni le lieu, ni le cas, et la conférence n'a pas un seul instant cessé de garder le caractère que l'on avait voulu lui donner et qu'elle devait avoir.

» Les auditeurs de M. de Mun n'ont pas d'avantage crié : Vive le roi! à la sortie, et les hommes de rue qui sont venus les outrager et les provoquer n'auront pas cette excuse à leurs violences. Car l'acte de brutalité que nous avons signalé hier, commis contre un des jeunes gens du denier catholique des écoles, n'a pas été le seul. On nous en a signalé plusieurs autres notamment à l'égard d'ecclésiastiques. La vérité est que au cri de Vive la République! nos amis ont répondu par celui de vive : la France! de même qu'ils ont poussé les cris de : vive de Mun! Vive les Jésuites! à bas l'article 7! lorsqu'ils y ont été provoqués par les gens qui vociféraient contre la calotte, les les calottins, les Jesuites, et naturellement aussi en l'honneur de M. Jules Ferry.

« Enfin le *Petit Nord* affirme que M. de Mun « a attaqué avec une violence exagérée l'Université de France et les dignes professeurs qui en sont l'honneur et la gloire. » Si notre confrère avait, en écrivant, mieux recueilli ses souvenirs, il aurait dit au contraire que M. de Mun avait rendu aux « gloires » universitaires toute la justice qu'elles méritent. Notre éloquent ami a montré il est vrai, ce que deviendrait inévitablement l'Université entre les mains de ministres tels que M. Jules Ferry, mais il a rappelé aussi que nos Universités catholiques avaient recruté dans ce corps enseignant des professeurs qui les honorent. L'Université catholique de Lille particulièrement est dans ce cas.

» On nous permettra de passer maintenant sous silence les quelques lignes de l'*Echo du Nord* où il est dit que, dans le discours de M. de Mun, l'élégance de la forme dissimulait mal la « pauvreté du fond » et un entretilet que le *Progrès du Nord* doit se repentir d'avoir écrit, s'il a bien voulu interroger depuis les républicains sincères qui pouvaient assister à cette réunion. »

Nous venons de recevoir communication des deux allocutions que M. Kolb-Bernard a prononcées avant et après le discours de M. de Mun. Nous sommes heureux de les publier

A l'ouverture de la séance, M. Kolb-Bernard a pris la parole en ces termes :

« Messieurs,

« C'est pour moi un grand honneur et une grande consolation d'être appelé à présider cette conférence, où la cause de la liberté de l'enseignement doit trouver un interprète et un défenseur si digne d'elle par son éloquence et son dévouement, et dont tout à l'heure vous avez si justement salué la bienvenue par vos chaleureux et unanimes applaudissements.

» Qu'est-ce à dire, messieurs? Et le nombreux auditoire qui remplit cette vaste enceinte, restée cependant insuffisante, n'est-il pas une première et éclatante manifestation en faveur de cette cause sacrée à laquelle je m'honore, au déclin de mes ans, d'avoir donné, comme chrétien, comme père de famille, comme homme public, les efforts de toute ma vie, et qui implique en effet la question suprême de la famille, de la société et de la civilisation?

» Et cette affluence d'auditeurs qui nous entoure, n'est-elle pas aussi une protestation éloquente contre les violences qui, en attendant peut-être des violences plus grandes encore, sont exercées à l'égard de la liberté de l'enseignement chrétien, alors que, sur tant de points du pays, les Ecoles congréganistes de l'enseignement primaire sont supprimées sans justice et sans droit, malgré les mécontentements, les plaintes et les réclamations des populations blessées si profondément dans leurs légitimes sympathies?

» Messieurs, la cause qui nous réunit en ce jour est la grande cause des âmes : de ces âmes que Dieu a faites immortelles et qui peuvent si hautement revendiquer, comme leur bien propre, ces grands mots de liberté, d'égalité et de fraternité, qui sont dans tant de bouches de si hypocrites et si audacieux mensonges.

Oui, c'est au nom de la liberté des âmes, de l'égalité des âmes et de la sainte fraternité des âmes, par lesquelles le christianisme a changé la face du monde, que nous sommes ici, venus de tous les rangs de la société, nous honorant et nous aimant les uns les autres comme des frères, et décidés, dans un sentiment commun, à défendre énergiquement les droits supérieurs qui nous ont été faits comme père de famille. Quelles que soient les différences de position, de rang, de fortune, il y a un bien qui nous appartient à tous et que nous mettons au-dessus de tout : c'est la bonne éducation c'est l'âme, c'est la foi, c'est la vertu, de nos enfants.

» Et cette vertu, c'est sous la responsabilité du père de famille que Dieu l'a placée. Il y a attaché le premier de nos droits comme le premier de nos devoirs. Il en a fait une des plus essentielles conditions de notre honneur et de notre bonheur. Et, voyez, messieurs, quelle contradiction! Est-ce que la loi humaine, dans ses justes inspirations, n'a pas constaté elle-même cette responsabilité? Est-ce qu'elle ne rend pas les parents comptables des actes de leurs enfants mineurs? Et n'est-elle pas dérisoire, dès lors, que l'Etat voulant se substituer au père de famille, lui refuse, soit directement soit d'une façon indirecte, la possibilité de choisir les maîtres qu'il préfère, et le mode d'enseignement qui lui paraît le plus utile, le plus salutaire, le plus conforme aux mérites de l'ordre public lui-même.

» Eh bien! Pour nous, chrétiens, pour nous, catholiques, qui formons, quoi qu'on en dise, l'immense majorité du pays, l'enseignement que nous voulons et que nous avons le droit d'exiger de l'Etat lui-même, c'est un enseignement qui soit pénétré de l'esprit chrétien, puisant à d'autres la triste liberté de le répudier, et de se faire les sectateurs de ces lamentables doctrines qui prétendent à chasser Dieu de l'école pour le chasser plus sûrement de la société.

» Mais je m'aperçois, messieurs, que je me laisse entraîner à des considérations qui appartiennent à une voix plus éloquente que la mienne, et qui ont le tort grave de la retenir muette alors que, tous, vous et moi, nous sommes pressés de l'écouter. Je m'empresse de répondre à cette juste impatience en donnant la parole à M. le comte de Mun. »

A la suite du discours de M. de Mun, lorsque les applaudissements et les vivats se furent apaisés, M. Kolb-Bernard a remercié, au nom de l'auditoire, l'illustre orateur et a présenté la déclaration suivante, ratifiée par d'unanimes acclamations :

« Messieurs,

» Je me rends avec bonheur l'interprète de vos sentiments en adressant à l'éminent conférencier, avec l'hommage de notre admiration, l'expression de notre profonde reconnaissance.

» Merci, au nom de tous, à M. le comte de Mun, de nous avoir fait participer au bienfait de la haute mission dont il s'est fait le généreux devoir, et d'avoir ainsi fortifié nos courages sur le terrain de la liberté de l'enseignement pour la défense de nos droits les plus sacrés.

» Et, comme conclusion pratique de cette grande et belle manifestation dont le souvenir nous restera vivant, couronnons-la par la déclaration dont je vous demande la permission de vous donner lecture.

DÉCLARATION

Nous, pères de famille, réunis dans la Conférence tenue à Lille le 24 novembre 1879, nous proclamons comme inaliénable le droit qui nous appartient de choisir et d'adopter librement pour nos enfants l'enseignement que nous jugeons le meilleur.

Nous protestons hautement contre toutes les entraves qui ont été ou qui pourraient encore être apportées à cette liberté. Et, en particulier, nous protestons contre la suppression des écoles congréganistes de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire dont, comme catholiques, formant l'immense majorité du pays, nous sommes en droit et dont nous ne cesserons de revendiquer le maintien.

La situation en Irlande

L'Irlande est depuis plusieurs mois profondément agitée. La misère y est à son comble, les fermiers sont dans l'impossibilité matérielle de payer leurs fermages, la *malesuada fames* y réveille fatalement les instincts des anciennes révoltes.

Il était peut-être possible au gouvernement anglais de parer à cette situation navrante, en accordant largement les secours nécessaires qui auraient adouci les souffrances de la population. Nous ne voyons pas que rien ait été fait. Au lieu de secours, le gouvernement n'a ordonné que des arrestations. MM. Davitt, Daly et Killen, considérés comme les principaux meneurs de l'agitation, ont été jetés en prison, ni plus ni moins que les anciens fénians.

Aujourd'hui la population semble exaspérée de ces mesures de police. Des meetings se réunissent sur divers points pour protester contre l'arrestation; demain peut-être ce sera contre le gouvernement que le mouvement se tournera.

Dans le meeting tenu à Dublin, nous remarquons la présence de plusieurs membres du Parlement, MM. Kirk Biggar, Smith, Parnell, etc. La réunion était même présidée par le lord-maire de Dublin, aussi membre de la Chambre des communes. La haute position de celui-ci donne une importance considérable aux paroles de blâme qu'il a prononcées contre le gouvernement. Voici en quels termes il a ouvert la séance :

« Ce n'est pas pour intempérance de langage, c'est pour un autre motif que le gouvernement a ordonné l'arrestation de MM. Davitt, Daly et Killen. (Applaudissements.) Quoi qu'il en soit, du reste, cette arrestation est un acte arbitraire et inconstitutionnel.

» Je vous ai déjà dit que je ne m'étais pas associé aux actes de ces trois messieurs. Mes opinions diffèrent même des leurs sous bien des rapports. Eh bien! malgré cela, je me suis fait un devoir de venir protester avec vous contre l'injustice dont ils sont victimes.

» On les a frappés à cause de leur dévouement aux fractions pauvres et souffrantes du peuple irlandais. Voilà qui est hors de doute, car, par leur position personnelle et sociale, ces messieurs ne pouvaient être formidables. On a voulu frapper, en eux, l'agitation agraire qui devient une agitation nationale, puisqu'elle se répand dans toute l'Irlande. (Applaudissements.)

» Abstraction faite des questions de personne ou de parti, on est obligé de reconnaître la légalité parfaite de l'agitation agraire. Je dirai même plus, cette agitation est nécessaire, indispensable au bien-être du pays. (Nouveaux applaudissements.) »

MM. Parnell, John Dillen et Sullivan ont parlé ensuite avec la même énergie contre l'égoïsme du gouvernement et ont engagé le peuple à ne rien céder et à continuer l'agitation. La séance s'est terminée par un ordre du jour de blâme contre le ministère qui a violé la Constitution en rétablissant le secret de l'instruction et en substituant la détention préventive à la mise en liberté sous caution.

Un second meeting a eu lieu à Bala, d'autres se préparent, et il est facile de prévoir que le mouvement va s'étendre à toute l'Irlande si le gouvernement ne prend pas des mesures pour le calmer et ne porte pas secours à l'affreuse misère de la population.

LETTRE DE PARIS

de notre Correspondant particulier

Paris, 24 novembre 1879.

« Nous l'avons, en dormant, madame échappé belle. »

Ce vers de l'auteur des femmes savantes pourrait servir d'épigraphe à l'incident relatif à la démission du ministre de l'intérieur, dont s'occupent depuis 48 heures le monde parlementaire aussi bien que celui des journaux. Il paraît certain que M. Lepère se croyant indirectement atteint par la révocation de M. Gent, dont il avait vivement appuyé la nomination et qu'il avait non moins vivement défendue, au sein du Conseil, contre les attaques dont il a été l'objet, a voulu se retirer, et qu'il aurait fallu l'intervention de M. Gambetta pour lui faire comprendre qu'en supposant ses scrupules fondés, ce n'était pas à la veille de la rentrée de la Chambre et en présence d'une interpellation probable sur les actes de son ministère, qu'il pourrait déserter le champ de bataille.

Tel est l'incident dégagé de tous les faits plus ou moins grossissants dont les mauvaises langues se plaisent à l'entourer, et réduit à sa juste valeur. En tous cas, M. Lepère reste, au moins provisoirement, voilà qui est décidé, et peu importe après cela, vous le comprenez, que son portefeuille ait été offert à M. Tirard, M. Waddington, M. Christophle, M. Léon Say, M. Jules Ferry, M. Barthélemy Saint-Hilaire, M. Krantz, M. Cochery, M. Bouvier, M. Leroyer, M. Varroy, M. Hérold, M. Ducarre, M. Ducleré, M. Martel, M. Duclerc, M. Duvaux, M. Lepère